

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 9749

Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les travaux du groupe de travail destiné à mettre en place un enseignement sur les principes de défense, à l'intérieur des établissements scolaires. En effet, la réforme du service national adoptée le 8 novembre dernier a prévu des dispositions permettant de garder un lien entre l'armée et la nation. Cet objectif a été notamment concrétisé par la préparation militaire ou par le développement du volontariat militaire. Mais son originalité réside surtout dans l'intégration, aux programmes scolaires, de l'obligation d'un enseignement sur les principes de la défense nationale, moyen efficace pour sensibiliser notre jeunesse aux questions de défense. Cette évolution symbolique déterminante a fait l'objet d'un débat au sein du Parlement, aboutissant à un accord des deux chambres sur ce sujet. Afin que la mise en place de cet enseignement se fasse dans les meilleures conditions, un groupe de travail réunissant des représentants du ministère de la défense nationale et de son ministère, en collaboration avec les parlementaires, devait être mis en place. C'est pourquoi il lui demande de lui faire savoir si ce groupe de travail a été mis en place, et, dans l'affirmative, si ses conclusions seront bientôt communiquées au Parlement afin d'être mises en application à la rentrée scolaire 1998-1999.

Texte de la réponse

Pour répondre aux nouvelles dispositions concernant le service national, inscrites dans la loi du 28 octobre 1997, le repérage dans les programmes actuels de l'enseignement primaire et secondaire, des thèmes qui doivent donner lieu à l'enseignement de l'esprit de défense, est en cours : à l'école élémentaire, il s'agit de « l'armée et la défense nationales, la paix » ; au collège, dans les nouveaux programmes d'éducation civique : en 5e et 4e « la sûreté, la sécurité et la police » ; en 3e, le projet en cours d'élaboration comporte dans sa 4e partie « les grands débats de la démocratie » et précise que la défense à quatre missions : assurer la sécurité du territoire, protéger la population, appliquer les traités d'alliance qui engagent la France, remplir les obligations internationales du pays. Il propose de plus, dans les textes, trois axes de réflexion qui peuvent donner lieu à des débats : l'adaptation de la défense aux nouvelles situations politiques et militaires internationales, l'organisations d'une armée professionnelle et le lien avec la citoyenneté, l'articulation entre la défense nationale et la défense européenne ; au niveau des lycées, c'est dans les enseignements d'histoire et géographie que l'esprit de défense est abordé. Ces différents travaux sont menés conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le ministère de la défense nationale.

Données clés

Auteur: M. François Lamy

Circonscription: Essonne (6e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9749 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé: éducation nationale, recherche et technologie

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE9749

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 625 **Réponse publiée le :** 4 mai 1998, page 2501